Cimetières communaux. — Le Maire de Lille a l'honneur d'inviter les familles qui auraient l'intention de renouveler les concessions expirées aux cimetières, à se présenter dans le délai d'un mois au bureau des cimetières (Hôtel-de-Ville), pour en faire la déclaration et signer la soumission qui doit précéder la rédaction du nouvel acte. Ils verseront ensuite le prix principal aux mains du Receveur municipal.

Passé ce délai, les monuments funéraires pour lesquels la concession n'aurait pas été renouvelée, devront être enlevés par les propriétaires, faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office et à leurs frais.

Il rappelle également qu'aux termes de l'*Arrêté du 16 Pluviôse an 5*, tous signes indicatifs de sépultures, placés sur des terrains pour lesquels il n'aura pas été pris de concessions, devront disparaître à l'expiration de six années de la date de l'inhumation, terme auquel le terrain doit être remis en service pour de nouvelles inhumations.

Prorogation de surtaxes. — Par arrêté du Maire de Lille, en date du 31 décembre 1899, la prorogation des surtaxes actuellement perçues à l'octroi de Lille est autorisée jusqu'au 31 décembre 1900, en vertu de la loi du 30 décembre 1898, savoir :

De 6 fr. 25 par hectolitre de vin (en cercles et en bouteilles), de 3 francs par hectolitre de cidre, poiré et hydromel en cercles et en bouteilles, de 24 francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et absinthes tant en cercles qu'en bouteilles.

Lycée Faidherbe. — M. Vincent, préfet du Nord, a fait vendredi matin la première visite officielle au lycée Faidherbe. Reçu d'abord au parloir par M. le Proviseur qui lui a présenté les fonctionnaires du lycée et lui a adressé ses compliments de bienvenue, il a parcouru ensuite les diverses parties de l'établissement et a annoncé aux élèves réunis dans la cour des classes qu'il leur donnait congé en témoignage de sa satisfaction, un jour de congé.

La rentrée des congés du jour de l'an est par suite fixée au vendredi soir 5 janvier pour les pensionnaires, et au samedi matin pour les demi-pensionnaires et les externes.

Prêne à purger. — La police de sûreté a mis en état d'arrestation les sieurs Jules Lalau, 18 ans, journalier, demeurant rue Adolphe-Werquin, 13, et Désiré Chite, 27 ans, sans domicile fixe, en vertu d'extraits de jugements correctionnels du Parquet de Lille.

Vol de cuivre et de bronze. — M. le Mazurier, commissaire de police du 4e arrondissement a mis en état d'arrestation un homme de peine, Emile Lebas, 30 ans, demeurant, 58, rue de la Vignette, qui a volé une plaque de cuivre de la valeur, d'une valeur de 25 fr., à M. Duardin, constructeur rue Brûle-Maison chez qui il travaillait.

Ecole pratique d'industrie Baggio. — Voici le tableau d'honneur trimestriel de l'école pratique d'industrie, établi par ordre de mérite, pour le premier trimestre de l'année scolaire 1899-1900 :

SECTION DU BOIS

1er Alavoine, 2e Harrer, 3e Galoy, 4e Dupouchel, 5e Delmer, 6e Leblanc.

SECTION DU FER

1er Carbonnier, 2e Giraud, 3e Nicolas, 4e Dupout, 5e Hugues, 6e Castelain, 7e Flaisant, 8e Poissonnier, 9e Hotrique.

SECTION DU LIVRE

1er Martin, 2e Philippe.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — M. Jérôme, commissaire de police du 1er arrondissement, a mis en état d'arrestation, la nommée Mélanie Desmet, âgée de 30 ans, 85, rue de Juliers, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Théâtres Fêtes & Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : Ad. BARBE.

Lundi 1er janvier 1900. — Bureaux à 5 h. 0[0 — Rideau à 5 h. 1[2.

Places gratuites de 1001 à 1050.

A l'occasion du Nouvel An, représentation extraordinaire.

1. CASSE-MUSEAU, grand drame en cinq actes et 7 tableaux.

2. LE VOYAGE EN CHINE, opéra comique en 3 actes, musique de Bazin.

Théâtre-Concert des Variétés (rue Jean Roisin).

Direction : Mme veuve JAUSSAUD-VAN-DEZANDE.

M. Jules Chapelle, administrateur.

Tous les soirs à 8 h. 1[4, les Nerson-Petit, dans leurs créations ; Le Trio Auryal's, cyclistes-patineurs ; Torca, et sa famille automatique ; Mmes Solange, Gypsy, Cléo Florine Marcel, Deschamps, De Romilly, Degranville ; MM. Verlaine, Méderic, Chapelli, etc.

CIRQUE BOUTHORS A L'HIPPODROME DE LILLE

Aujourd'hui lundi 1er janvier et mardi, grandes représentations au Cirque Bouthors à l'Hippodrome de Lille.

Cet après-midi lundi, à 3 heures, matinée enfantine, avec toutes les attractions de la soirée et distribution de jouets.

Cirque d'amateurs. — Nous rappelons que cette fête charitable aura lieu le 3 janvier 1900 à 8 h. 1[4 précises. Cette représentation sera, tout-à-fait intéressante, grâce au zèle de nos amateurs lillois.

Aucune quête n'y sera faite.

BUVEZ la MOKATINE PARTOUT

ETAT-CIVIL DE LILLE

du 31 décembre 1899

NAISSANCES. — Hotrique Jeanne, rue Mercier 33. — Sablé Eugène, rue Ste Barbe, 25. — Beyaert Victor, rue d'Ennetières, 86e. — Herbaux Auguste, rue St-André, 105. — Saelens Jean, rue de Lannoy, 93. — Breton Marceau, rue Adolphe Werquin, 24. — Boursier Philomène, cité Depuyper, 25.

DÉCÈS. — Demaerschalck Jean, 22 mois, cour Malfait, 11. — Quesette Charles, 36 ans 1[2, ouvrier, rue du Commerce, 28. — Alvert Decourtet 4 ans, rue du Bassinghien, 8. — André Vennekens, 5 mois 1[2, rue du Molinel, 3. — Louis Odin, 47 ans, époux Ismérie Verbaegne, caserne Souham. — Cécile Delorge, 8[1 ans, Vve Bassin, rue St Sébastien, 26. — Alexandre Vanden Neste, 14 mois, rue Fombelle, cour Crombet, 7. — Albert Martin, 41 ans 1[2, rue de Paris, 13. — Gaston Devlischouwer, 21 mois, boul. Victor Hugo, 49 bis. — Jean Martruyre, 76 ans et 9 mois, époux Barbe Nuytiens, rue du Pont Neuf, 32. — Edouard Beaufort, 54 ans 10 mois, cultivateur, rue du Long Pot, 156. — Ursule Fache, Vve de Charles Perquet, 82 ans 1[2, rue Charles Quint, 13. — Victoire Wauquier, 46 ans 11 mois, veuve Declercq, boulevard Victor Hugo, 190. — Eugène Fremont, 5 mois, place Catinat, 5. — Alice Gabide, 2 ans 1[2, rue de Paris, 190. — Alphonse Lesur, 66 ans, époux Henri Laquement, rue Danton, 3. — Louise Allard, 5 ans, épouse Gachon, rue Arago, 62. — Joséphine Seville, épouse de Théophile Florent, rue du Croquet, 40. — Christophe Montagne, époux de Eugénie Hazebrouck, rue Sainte-Catherine, 87.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Doze Antoine, cocher, rue Caumartin, 15, et Bonnier Angèle, sans prof., rue Caumartin, 15. — D'hulst Aristide, employé, rue de Gand, 14, et Belleville Marguerite, sans prof., rue Nationale, 323. — Rehex Alphonse, emballeur, rue des Bouleaux, 20, et Lee ent Léontine, marchande, rue des Postes, 37. — Squeder Edmond, employé de commerce, rue du Fg de Roubaix, 223, et Duair Madeleine, empl. de commerce, rue de Douai, 71. — Clémens Victor chapelier, rue Inkermanne, 5, et Schietecatte Marie, tisserande, id.

Delentaine Edouard, tapissier, rue du Pont Neuf, 2, et Gromboz Claudine, sans prof., rue Lepelletier, 24. — Dumayon Julien, tourneur en cuivre, rue Hannetieres, 6, et Dauchet Julie, journalier, rue d'Emmerin, 12. — Leuprek Arthur, mécanicien, place Vanhoenacker, 1, et Vasseland Jeanne, couturière, rue d'Arras, 27. — Hurseau Georges, employé, à La Madeleine, et Bilard Emilie, institutrice, rue Condorcet, 4. — Lagnel Adolphe, garçon brasseur, rue Pierre Legrand, 31, et Van Loey Marie, sert. anc. rue des Sarrazins, 52.

Martin Louis, comptable, à Douai, et Jaille Louise, s. p., rue Ratisbonne, 8. — Devaekster Guillaume, journalier, rue d'Austerlitz, 15, et Dr Bruyne Eudoxie caissière, rue de Juliers, 109. — Fourtain Antoine, cimentier, rue du Vieux-Marché-aux-Chevaux, 13, et Castel Jeanne, s. p., id. — Renversez Edouard, conducteur, rue de Rivoli, 7, et Théry Florine, ménagère, rue de Lannoy, 15. — Pir Paul, magasinier, à Marcq-en-Barœul, et Darques Hélène, domestique, rue Brûle-Maison, 28. — Dumaine Henri, entrep. de peintures rue Boucher de Perthes, 99, et Balens Maria, sans prof., rue de Tourcoing, 37. — Verbinnge Julien, trappeur, à La Madeleine, et Coltignes Lucie, boîtonnière, rue St André, 145.

Doudelet Louis, employé rue Sainte-Catherine, 55, et Tilliez Marie, papetière, rue de l'Alcazar, 17. — Gilbert Henri, monteur en cuivre, à Lille et Bilbaut Lucia, couturière à Lille. — Savoye Gaston, négociant à Roubaix, et Bottin Julia, s. p., à Lille. — Pélant Théodore, Mal-des-Lucies-Trompette au 74e Reg. d'Art., à Douai, et Abraham Aline, s. p., à Lille. — Leroy Charles, chauffeur à Lille, et Delplanck Clarisse, repasseuse, à Hellemmes-Lille. — Dorme Emile, à Lille et Cambagne Marie, à Flers (Nord). — Andries Emile, chardonnier à Lille, et Legrand Aida, s. p., à Armentières. — Smis Emile, sellier, à Lille, et Polynek Irma Bonne, à Marcq-en-Barœul. — Midavaine Louis, hatelier, à Namur et Bernard Marie, cacaretière à Liège.

Street André, armurier, à Herstal (Belg.) et Grison Hélène, servante, à Lille.

CONVOIS CIVILS

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Charles-Joseph QUENETTE

décédé à Lille, le 30 décembre 1899, dans sa cinquième année, sont priées d'assister au CONVOI CIVIL qui aura lieu le lundi 1er Janvier 1900, à trois heures précises du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Commerce, 28, à deux heures trois quarts, le corps sera conduit directement au cimetière de Lille, pour y être inhumé.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Marie-Gabrielle FLAMENT

décédée à Lille, le 30 décembre 1899, à l'âge de 3 mois, sont priées d'assister au CONVOI CIVIL qui aura lieu le Lundi 1er Janvier, à trois heures précises du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, place de la Nouvelle-Aventure, 8, à deux heures trois quarts, le corps sera conduit directement au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

LE NORD

ROUBAIX

UN QUI NE VEUT PAS

Nous croyons savoir que M. Victor Cateau, délégué par M. le préfet Vincent pour le représenter à la Commission de révision de la liste électorale de la section, aurait déclaré *en honneur*.

D'après ce qui nous est revenu, M. Cateau aurait même refusé de prendre connaissance de la lettre officielle de la préfecture. L'honorable industriel se considère, sans doute, comme trop républicain pour être le mandataire de l'administration du département du Nord.

Nos condoléances à M. Vincent pour ce petit camouflet en vers... « une histoire ».

Nous recommandons à M. le Préfet du Nord de s'adresser pour remplacer M. Cateau à certain couvent de la rue Joseph ou s'engraisse une troupe de Recollets, jadis expulsés. Parmi ces dignes capucins, M. Vincent aura que l'embarras du choix et il trouvera facilement des amis plus empressés que M. Cateau et plus dignes de ses faveurs et de sa confiance.

LA RÉVOCATION DE M. LEPOUTRE

La mesure très légitimement prise contre le médecin des écoles, M. Lepoutre, fait naturellement hurler les journaux cléricaux, qui publient une protestation, soi-disant énergique, de la malheureuse et innocente victime de l'arbitraire socialiste. Cette protestation si elle n'est que vaguement énergique, est, par contre, parfaitement jésuitique.

Prime-Etrennes à nos Lecteurs

TYPE N° 1
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 francs

TYPE N° 1 — **Bon-Prime** — N° 28 — TYPE N° 2

TYPE N° 2
6 cuillères
6 fourchettes
6 cuillères à café
18 PIÈCES
3 fr. 50

Pour avoir droit à cette Prime il faut être porteur de 10 Bons se suivant.

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT DE SAINT-MICHEL

L'accueil fait aux actions de cette entreprise prouve qu'on a plus de confiance en elle que dans les mines d'or — les souscriptions sont illimitées et reçues par tous les banquiers — les actions souscrites à Salernes (Var) siège social — chez M. Girard, banquier, sont irréductibles et peuvent être payées en coupons, y compris ceux du mois d'avril prochain — les actions libérées au moment de la souscription jouissent d'une remise de 5 francs, L'émission sera close le lundi 8 janvier 1900.

Le Révérend Père Lepoutre y ergote, en *effet, sur les obligations des médecins inspecteurs*. A qui cet aimable clérical fera-t-il accroire que dans une école qu'il devait visiter tous les quinze jours, dont il connaissait par conséquent l'importance au point de la population scolaire ordinaire, il n'ait pas été frappé par l'absence de près de deux cents élèves sur 250 inscrits ? Deux cents élèves qui n'y sont pas, ça doit cependant se voir, comme dit Neville Rousseau, délégué cantonal et officier d'Académie.

Et à qui encore, M. Lepoutre fera-t-il avaler qu'il a pu, le naïf, prendre alors pour argent comptant, les déclarations de la sœur directrice accusant tantôt quatre, tantôt onze malades...

Et cette bonne directrice qui explique au robin du *Journal de Roubaix* que si ses élèves ne venaient pas, c'est que l'on avait annoncé la fermeture de l'école laïque voisine et qu'il y avait eu confusion dans l'esprit des familles...

Combien toutes ces explications, celles du martyr Lepoutre et celles de la dame Mauvilain, respirent la sincérité et la bonne foi !... c'est rien de le dire !...

Pour tous les gens de bon sens, la cause est, au reste, entendue. Elle est si tendue pour tous ceux qui croient que la protection de la santé des enfants les excède passe avant les calculs et les intérêts des directeurs amis et protecteurs des écoles congréganistes.

Le docteur Lepoutre a été révoqué parce qu'il avait trop de cœur.

G. L.

Pauvres contribuables ! — M. Qui de droit pourrait-il nous dire pourquoi la rue levée n'a pas été faite samedi matin dans le quartier Ste-Elisabeth, et à qui incombe la responsabilité de cette grave négligence ?

Pauvres contribuables !

Les vols de nuit. — Une tentative de vol a été commise dans la nuit de samedi à dimanche, rue Mme Duchauchaver, veuve Victor Coulon, 46 ans, marchande de conserves, qui habitait rue de Flandre, à Roubaix.

Vers 3 heures du matin, M. Oscar Defrennes, peintre, demeurant en face, entendit du bruit dans la rue. Il se leva et vit un individu qui avait soulevé la barre serrant les volets de la devanture.

Pendant ce temps, M. Defrennes ouvrait sa fenêtre et prit la fuite.

Il revint une demi-heure après, retirer les volets et trouver un cadeau.

Surpris encore une fois par le voisin, il renonça à son projet et disparut pour de bon.

Plainte a été déposée au premier arrondissement.

Dans la même nuit, des voleurs ont pénétré dans une maison du n° 81 du fort Fresne.

Ils ont cherché vainement en grimpant sur des chaises à enlever une pendule qui ornait la première chambre sans avoir accompli leur dessein.

Samedi matin, vers six heures, deux habitants du fort Fresne, rue d'Alma, M. et Mme François Sellis, partaient tout leur demeure pour se rendre au travail. Vers huit heures, Mme Sellis fit un oubli à l'atelier, que la porte de sa maison était ouverte, aussitôt elle se rendit et constata, en effet, que des malfaiteurs avaient introduits au moyen d'une fausse clef. Dans le tiroir d'un buffet ils avaient pris une somme de quatre francs alors que des objets de la valeur de 100 francs, de plus, les malfaiteurs avaient fait main-basse sur une paire de bottines, 5 kilos de beurre et du sucre. M. Lache, commissaire de police du 2e arrondissement, a commencé une enquête.

Cuisse fracturée. — Malgré la protection toute particulière que l'hôpital doit accorder aux malheureux qui, sans ressources, tombent dans son sein, un ouvrier de 45 ans, servante de la rue de Sainte-Elisabeth, a été une chute samedi soir, et s'est fracturé la cuisse droite.

Grâce à la pitié que la vieille a été transportée, après s'être vu refusé les soins d'un médecin.

Contraventions. — Gustave H..., âgé de 4[ans, marchand de charbons, demeurant à Roubaix, a été frappé d'une contravention pour défaut de bascule sur sa voiture.

La guerre aux toutous. — La fourrière a ramassé hier 11 chiens. La contravention a été dressée à un propriétaire.

Un mot s. v. p. — Les journaux cléricaux, parlant d'arbitraire socialiste distinguent la paille dans l'œil de leurs adversaires, mais ils ne voient pas « la poutre » qui est dans le leur.

Excusez-moi, c'est le dernier de 1899 et je ne l'ai pas fait exprès.

Théâtres et Concerts

Cyrano de Bergerac. — La salle était comble hier à l'Hippodrome, où donnait en matinée, cette pièce si émouvante et si brillante de Rostand : *Cyrano de Bergerac*.

Que dire de cette œuvre, qui n'ait déjà été publié ? C'est toujours jeune, toujours plein de sentiment, et en même temps fort captivant.

Quelles émotions saines on ressent, combien sont douces les larmes que les beaux vers du poème font couler.

M. Jean Daragon a été, sinon supérieur, tout au moins égal à Candé qui, le premier, a *interprété en province le rôle créé par Coquelin* à la Porte-Saint-Martin.

Cet artiste est vraiment hors pair : diction, jeu de scène, couleur, sentiment, tout a été parfait et c'est sans réserve que le public a applaudi d'une façon enthousiaste.

Mlle Marcette a quelque peu exagéré la « précosité » de Madeleine Robin-Roxane, et son débit, quelque peu sonore, toujours trop chanté, n'a pas pu beaucoup : cela manquait de naturel.

Le reste de l'interprétation a été excellent.

Au théâtre de Roubaix. — Salle archicomble, hier, et on a raison du monde.

La revue de notre ami Germain, a obtenu un succès colossal, et tout nous fait présager qu'elle tiendra longtemps. — Or, avec pro[illegible] l'affiche.

Nous y revie[illegible] drames après-demain.

« La Bête », drame épisodique de M. F. Silvestre, qui a déjà été joué l'an dernier, a obtenu un gros succès.

Que les deux auteurs, qui sont des Roubaisiens, reçoivent ici nos félicitations.

TOURCOING

Chambre syndicale des ouvriers et ouvrières de la filature. — La réunion générale extraordinaire a eu lieu hier à 4 heures de l'après-midi, au café de la Presse, rue Nesurmont.

L'ordre du jour comportait : 1° le compte-rendu financier ; 2° Application stricte du règlement ; 3° Subsides à la commission administrative ; 4° Questions diverses.

Bon nombre de syndiqués étaient présents. La réunion a pris fin vers 6 heures.

Les hameçons. — Une bande d'individus exploite en ce moment les nuits entre le Jardin-Vert et le Monts-Leux, en les attirant par un hameçon tentateur à risquer quelques sous le jeu dit des « trois cartes », qui s'installent généralement sur des parapluies ouverts.

De-ci, nous avons mis en garde nos lecteurs contre ce jeu, où habituellement le gogo qui se laisse amorcer, y perd tout l'argent qu'il possède.

Nous espérons que la police s'efforcera de se compter de ces bonneteaux.

La Librairie étrangère en France. — Pendant la deuxième quinzaine de décembre il est entré en France, par la gare de Tourcoing : 2,800 kilos d'articles de librairie étrangère. Voici le détail de ces articles : Livres en langue morte, 210 kilos ; Livres en langue française, textes, musique imprimée, 50 ; fiches en plomb, 100 kilos, et 1,000 en français-allemands, 1100 kilos. Cette librairie était contenue en 18 colis qui ont donné lieu à un procès-verbal constat.

Outrages à la police. — Le nommé Beausser Louis, âgé de 17 ans, a été arrêté hier dans la soirée pour outrages et rébellion au garde Dumortier, de service au quartier des Orions.

Beausser a été écroué au poste de l'Hôtel-de-Ville.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — Aux Electeurs. — Vous attribuez aussi à la République la hausse du charbon. Mais n'est-ce pas vous qui votez toujours pour M. Pichon, votre Député, lequel le dernier, a encore demandé à la Chambre un droit de douane sur les charbons.

Mais qu'est-ce donc de vous ?

Fraude. — Mercredi soir, Daussy fils, boulanger, à Kemmel (Belgique), ainsi que sa sœur et un domestique ont été arrêtés par les douaniers Gravier de Armentières. Daussy et le domestique portaient chacun 25 kilogs de café belge, la fille a été retenue comme prévenue de complicité.

Drôle de charité. — On nous rapporte qu'une riche marchande de charbons a fait distribuer du charbon dans les familles qui occupent ses maisonnettes en oubliant celles dont les enfants vont aux écoles laïques.

Socialistes, si le fait est vrai, oubliez cette méchanceté clérical, suivez toujours la droiture et travaillez toujours pour l'égalité.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY. — A propos de l'éclairage des rues. — Depuis plusieurs semaines, Caudry est plongée dans une obscurité absolue, par suite du mauvais éclairage que fournit la Compagnie du gaz et cela, au grand avantage des jeunes... et aussi des... fraudeurs mais, au désavantage aussi grand, des nombreux ouvrées qui vont et viennent le soir et *la nuit dans nos rues, par suite des nécessités* de leur travail.

Nous pourrons rafraîchir au besoin, la mémoire de ceux qui feignent d'ignorer ce détail.

Mais la population caudrésienne reste perplexe ; elle se demande avec inquiétude à quoi sert d'avoir une municipalité aussi éclairée, aussi intelligente et aussi dévouée aux intérêts communs que celle que nous avons le rare bonheur de posséder si, dans une circonstance comme celle qui nous occupe, elle n'arrive pas à faire respecter par ceux qui les méconnaissent, les droits de la ville.

Quelqu'un nous suggère l'idée qu'il pourrait bien y avoir entente contre l'administration municipale et la compagnie du gaz.

Nous ne le croyons pas, car il est évident pour tout le monde ici, que Monsieur Leduc et la plupart de ses dévoués collaborateurs ont passé l'âge des prétentaines ; et d'autre part, pourrait-il venir à l'idée de quelqu'un de croire que ce manque d'éclairage aurait pour but de faciliter le commerce des fraudeurs ? Non évidemment. Il n'est pas permis à personne d'ignorer, en effet, que nous avons à la tête de notre administration municipale, *un homme qui, sur ce sujet ne badinerait pas un instant*. Nous sûr qui mal y pense.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — Conseil civil. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Pierre-Joseph FOURREZ, pensionnaire de l'Hospice-Général sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister à son CONVOI CIVIL qui aura lieu aujourd'hui lundi, à 3 h. précises.

Rassemblée à l'Hospice-Général.

Contributions. — La mise en recours vient pour l'année 1899 : 1° du rôle des taxes annuelles pour droits d'inscriptions des fabriques d'eaux minérales, eaux de seltz et eaux gazeuses ;

2° Des droits à percevoir pour frais de visite chez les pharmaciens, épiciers, droguistes et herboristes ;

3° Un rôle supplémentaire pour droits de vérification, est en recouvrement entre les mains de M. Corman, percepteur à Douai.

Chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquels il y est porté.

C'est à partir de ce jour, que court le délai de trois mois accordé pour les délais des réclamations ou réductions.

Les demandes en remise ou en modération doivent être présentées dans les quinze jours du fait qui les motive.

Distinction honorifique. — Parmi la liste des récompenses accordées pour actes de courage et de dévouement, nous relevons les noms suivants :

Médaille d'argent : — MM. Alcide Lucriau, demeurant à Sin-le-Noble, 18 ans, Léopold Degrave et Arsène Coulbe, domicilié à Auby-les-Douai, 16 octobre 1899, se sont distingués dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant des personnes sur le point de se noyer.

Théâtre. — Ce soir, 8 heures, représentation de gala avec le concours de Mme Myriat David, première chanteuse de l'opéra-comique et de M. *Darmindo, barytons du grand* théâtre de Lyon.

GALATHÉE, opéra-comique en deux actes un grand ballet dansé par Tho Snowdrops, du Palais de Cristal de Londres et LES NOCES DE GANNELETTE, opéra-comique.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE. — Rectification à « l'Observateur d'Avesnes ». — Notre ami, le citoyen Defontaine, député de Maubeuge, a adressé la lettre suivante au journal *l'Observateur d'Avesnes* :

« Maubeuge, le 29 décembre.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Arrivé de Paris dans le courant d'après-midi, je viens de prendre connaissance de votre compte-rendu de la conférence d'hautmont paru à la date du 26 décembre courant. Il contient une erreur qui m'intéresse et que je vous prie de rectifier dans votre plus prochain numéro.

» Voici la vérité dans toute sa simplicité : je suis entré seul dans la salle et je venais de dire tout de bonne foi, que j'ai quitté à 4 heures, ce me suis placé au hasard au milieu des auditeurs, et j'ai trouvé autour de moi des amis connus et inconnus qui m'ont témoigné immédiatement de la sympathie.

» Je n'ai pas interrompu l'orateur de l'*Union du Nord* et j'ai demandé poliment la parole, avant qu'il ne fut donné à M. Gavet.

» Le président m'a répondu que la réunion n'était pas contradictoire et que je n'avais pas la parole.

» Mes amis se montraient irrités de ce refus, qui n'avait aucune raison d'être, et c'est pour les calmer que je me suis sorti immédiatement.

» Au bout de quelques minutes, je me suis retiré dans le fond de la salle qui n'était pas suffisamment pleine pour m'empêcher de circuler librement, et j'ai gagné la porte peu de temps après, n'ayant aucune intention de détruire l'effet que devait produire l'éloquence de M. Gayet, toujours amusant pour nos amis de la région.

» Vous comprendrez, d'un autre côté, que j'avais autre chose à faire qu'à écouter l'avocat des cléricaux, je l'ai entendu assez souvent pendant la dernière campagne électorale, lorsqu'il combattait en faveur de mon adversaire malheureux et défendait un peu partout avec une ardeur digne d'un meilleur sort, la politique néfaste de M. Méline.

» Recevez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

» DEFONTAINE. »

Il serait étrange de voir les gens de l'*Echo* aller soutenir les syndicats à Maubeuge et les combattre à Lille, si on ne savait que le but poursuivi par ces propagandistes occasionnels de l'organisation ouvrière n'est autre que de jeter la *division parmi les travailleurs*.

Les ouvriers de Maubeuge ne se laisseront pas tromper par ces blocs enfarinés. Ils le leur ont déjà prouvé en les revant avec une significative froideur.

PAS-DE-CALAIS

LESPESSE. — Trouvé mort. — Vendredi matin on a trouvé un nommé Jules Pignon, âgé de 52 ans, cultivateur à Lespesse, étendu sur le dos dans un sentier, à peu de distance de son habitation et ne donnant plus signe de vie. Comme Pignon avait le pied droit fracturé et portait des égratignures à la nuque et à la main gauche, on croyant à un crime ; mais le médecin a constaté que Pignon, avait succombé à une congestion cérébrale causée par le froid et l'ivresse. C'est en tombant qu'il s'est fracturé le pied et c'est en cherchant à se retenir qu'il s'est égratigné aux ronces qui bordent le sentier. Pignon laisse une veuve et deux jeunes enfants.

CALAIS. — Une jeune fille tuée. — Un terrible accident qui a coûté la vie à une jeune fille est arrivé avant-hier à l'usine Arcott, rue Thiers, à Calais.

Vers midi, Mlle Brebion, demeurant chez ses parents, 179, rue Thiers, était occupée, pour le compte de M. Lefebvre, au dévidage.

Cette demoiselle se trouvait seule, d'après ce que l'on a assuré. En voulant augmenter la vitesse de son moulin, elle fut saisie par la courroie qui l'entraîna à l'un des cônevaux de soie qu'elle avait autour du cou.

La malheureuse fut enlevée par la vitesse de rotation, tourna dans le vide autour de l'arbre de transmission, et fut étranglée par la courroie de son moulin. Le corps de la malheureuse jeune fille tomba inerte sur le sol.

Quand on la releva, elle respirait à peine. On avertit ses parents, chez qui elle fut conduite en petite voiture civière.

La pauvre jeune fille expira quelque temps après.

LE ROIDES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. En vente, gros et détail : 65, rue de l'Epeule, et 205, rue des Arts, Roubaix.

UN SECRET DÉVOILÉ

Le R. P. Anselme, savant chimiste qui vivait au siècle dernier, se livrait à la recherche des plantes salutaires, persuadé que le Créateur avait placé le remède à côté du mal. Il fit des cures merveilleuses, mais la communauté, après sa mort, hérita de toutes ses merveilleuses recettes ; une seule cependant échappa, c'est sa célèbre mixture pour effacer les rides, les taches de rousseur, rougeurs du visage, et qui amène en peu de jours la guérison de toutes les maladies de la peau. Cette bienfaisante préparation arrête la chute des cheveux, les fait repousser et guérit la pelade. C'est la seule qui puisse faire disparaître les rougeurs du nez, même à l'état le plus aigu.

Le flacon : 3 fr. 50, franco de port et emballage.

G. VELUET, dépositaire, 13, passage des Soupirs, PARIS.

Travailleurs des deux sexes

A la place de toutes ces boissons alcooliques que sous forme de cordial, vous absorbez, hélas ! trop fréquemment, — au détriment de votre santé, — habituez-vous à ne consommer d'autre apéritif que l'excellent VIN de BANYULS TRILLES, spécialement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à ressentir ses effets *confitants et bienfaisants*.

Dans tous les Cafés et les Bons Estaminets

A cause des nombreuses imitations refuser la consommation si la bouteille en porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES

SAVON AU MUSC DU LEKÉLÉ N° 29

Pâte onctueuse, parfum délicat.

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de [illegible] 23, rue de Fives, 23.

FEUILLETON DU 2 JANVIER — N° 154

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

XXV

— Tu vas me conduire chez elle, et sans retard !

Victoire vit qu'il n'y avait pas moyen de nier. Elle essaya de ruser quand même :

— Est-ce que vous n'aimeriez pas mieux, mon ami, être conduit chez elle à un moment où vous risqueriez de rencontrer le bel oiseau que vous cherchez, blotti dans son nid ?

— J'aimerais mieux cela, mais je me méfie de tes promesses... Allons, marchons !

— Et si je refuse ?

— Si tu refuses ? vois !

Martinez ouvrit ses larges mains et il fit le geste d'étrangler quelqu'un.

Cet argument parut faire la plus vive impression sur la vieille.

De grâce, monsieur, je vous en supplie, vous allez me faire perdre tout le bénéfice d'une longue recherche... On peut bien s'entendre, que diable !

— Non !

— Voyons, tâchez de raisonner.... Qu'est-ce que vous ferez de votre fille ?... Vous la garderez deux jours, après cela elle s'en ira... Vous serez bien avancé ! Tant que cet homme vivra, tant qu'il vivra, vous m'entendez ! elle fera l'impossible pour rester auprès de lui. Vous ne savez donc pas ce que c'est qu'une fille vraiment amoureuse ?

— Je m'en doute un peu, répondit amèrement Martinez, mais je ne peux plus patienter. Il me faut ma fille, il me la faut tout de suite... Tu sais où elle est, conduis-moi vers elle.

— Je ne peux pourtant pas

— Tu peux tout !... Ce n'est pas ta conscience qui t'arrête, je suppose ?

— Qu'en savez-vous ?

— Ah ! ah ! ricana le gitano, et combien que ça vaut aujourd'hui, ta conscience ?

— Ça vaut très cher !

— Parce que c'est au baron que tu l'as offerte ?

— Au baron lui-même, et je lui raconterai tout cela demain.

— Si je t'en laisse le temps !... En attendant, voici tout l'argent que j'ai, d'une part, et de l'autre, ceci... Choisis !

Et Martinez répéta la pantomime expressive de tout à l'heure.

— Vous n'oseriez veut-être pas vous attaquer à une femme sans défense !...

— Tu n'es pas une femme... Tu es un être malfaisant, comme Georges, comme moi ! Qui te rencontre a parfaitement le droit de t'écraser la tête. Allons ! faisons vite !... J'ai hâte de retrouver Mercédès.

— Pour l'étrangler, elle aussi ?

— Peut-être ! Toutefois, son tour ne viendra qu'après le tien... Viens-tu, vipère ?

— Monsieur, ne m'insultez pas !

— Ah ! ah ! Est-ce qu'on pourrait encore t'insulter, par hasard ?

— Et vous ?

— Moi, non, hélas ! Encore qu'entre elle et moi il y a une grande différence. Je ne suis qu'un bandit, c'est vrai, mais je connais depuis des mois un châtiment bien plus cruel que ce qu'on réserve aux misérables de mon espèce !... Es-tu capable de souffrir, toi ? Sais-tu ce qu'il peut y avoir parfois d'angoisses dans un cerveau, et de douleur dans un cœur... Allons, marche, te dis-je, et ne discutons plus...

La vieille ne bougea plus.

Il la prit rudement au poignet et la poussa vers la porte :

— Ne me brutalisez pas !

— Obéis, alors !

— C'est bien. Je me résigne !

Le couple horrible sortit.

Dans l'escalier, Martinez adressa cette suprême recommandation à sa compagne :

— Je te préviens qu'au premier cri, ton affaire est faite.

Victoire apparemment se le tint pour dit, car elle ne chercha pas à appeler à l'aide, ni même à lancer le gitano sur une fausse piste. Elle conduisait directement le père chez la fille.

A la porte, elle s'arrêta et voulut se séparer de Martinez :

— Non ! ordonna celui-ci. Ta tâche n'est pas terminée.... Monte devant moi.

Devant la porte de Mercédès :

— Frappe !

La vieille obéit.

— Qui est là ? demanda-t-on de l'intérieur.

— Réponds que c'est toi ! souffla Martinez à l'oreille de la vieille.

— C'est moi, Victoire ! répondit celle-ci.

— Etes-vous seule ? fit encore la voix à l'intérieur.

Cette fois, Martinez reconnut la voix de Mercédès.

— Je suis seule !

La gitane vint ouvrir.

Elle n'eut pas le temps de pousser le cri d'étonnement que la présence de son père avait fait monter de sa gorge à sa bouche.

Martinez l'avait prise dans ses bras. Il la maintenait pour qu'elle n'eut pas la possibilité de fuir, et, tout en le faisant, il inspectait tous les coins de sa chambre, pour bien se convaincre que Georges n'était pas là.

— C'est encore cette vieille ! s'écria Mercédès, le poing tendu vers la porte.

Car on devine que Victoire n'avait pas demandé son reste et que sitôt, la porte ouverte, elle avait déguerpi, peu désireuse d'assister à l'entretien des deux personnages.

— Non ! rectifia Martinez, non, ma fille, elle n'est pas coupable, cette fois. C'est moi qui soupçonnant qu'elle connaissait ta retraite, l'ai forcée à me conduire jusqu'ici !... Si elle avait refusé de le faire, je l'aurais étranglée, parole d'honneur !... Par conséquent, il ne faut pas lui en vouloir. Elle a déjà commis tant de trahisons qu'il ne faut pas lui en imputer une de plus !

Martinez parlait avec une gravité que la gitane ne lui connaissait pas. Force lui fut donc de se rendre à ses protestations.

— Soit ! dit-elle. Mais, toi, que me veux-tu encore ?

— Je ne veux rien que toi, ma petite